

**Extrait du Registre des Délibérations
du Bureau du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 17

Séance du 20 MARS 2000

sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 15

MM. LOGEL, HAAS, WITTMER, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,
Mme CABIROL, MM. NEUHARD, PREVOT, ATZENHOFFER, MEYER-KUHN,
GOETZ, WINLING, BABILON, RUSTENHOLZ.

Absents : MM. ISEL, WEISBECKER, -excusés-

DEL. N° 14 /1999-2000

**OBJET : DEMANDE DE CONVENTION POUR LA CREATION D'UN EMPLOI JEUNE
« VALORISATION TOURISTIQUE DES PATRIMOINES »**

Le Président informe le Bureau qu'en tenant compte de l'évolution des projets touristiques conduits par la Vallée de la Sauer et le Pays de Pechelbronn et en particulier de la mise en place de personnels chargés de leur mise en œuvre (chef de projet du pôle des générations futures du Fleckenstein, animatrices de la maison rurale de l'Outre-Forêt), le poste d'agent de développement touristique ne correspond plus aux besoins des deux collectivités.

Néanmoins, l'animation, le développement et la promotion d'activités touristiques basées sur la valorisation des patrimoines naturels, bâtis et historiques devront être assurés. Ces missions conviendraient parfaitement à un emploi-jeune.

- CONSIDERANT la délibération du Conseil Communautaire du 9 mars 1998 donnant délégation au Bureau

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer un poste d'emploi jeune chargé de la valorisation touristique des patrimoines ;

- de donner délégation au Président pour signer la convention avec l'Etat, procéder au recrutement et signer tous documents y afférents.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 29 mars 2000

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL